



comment serai je rénuméré?

Par **tyler91000**, le **16/04/2011** à **11:50**

Bonjour , voilà j'ai un CDI , je fais une journée de travail via une boite d'intérim pour une mission d'un jour. J'ai un accident de travail et donc 4 semaines d'arrêt . comment serai je rénuméré ? et par qui?

Par **P.M.**, le **16/04/2011** à **12:50**

Bonjour,
C'est la Sécurité Sociale qui vous versera des indemnité journalières...

Par **tyler91000**, le **16/04/2011** à **13:37**

merci,
et serai je pris à 100 pourcent par celle ci?
sur la base de la journée d'intérim ou sur mon CDI?

cordialement

Par **P.M.**, le **16/04/2011** à **14:07**

Comme intérimaire vous devez :

- avoir travaillé au moins 800 heures pendant un an ;
- ou avoir cotisé sur un salaire au moins égal à 2 030 fois le montant du SMIC horaire pendant un an...

La déclaration d'accident de travail va devoir être établie par l'agence de travail temporaire sur informations de l'entreprise utilisatrice...

Vous allez devoir faire établir une attestation de salaires par votre employeur principal et pour les indemnités journalières, je vous propose [ce dossier 1](#)

Pour une indemnisation complémentaire, je vous conseillerais de vous rapprocher de l'agence d'intérim et vous propose [ce dossier 2](#)

Par **tyler91000**, le **16/04/2011** à **16:19**

merci de toutes ces infos
cordialement